

Commune de Watermael-Boitsfort

Madame Anne DIRIX
Echevine de l'Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1
1170 BRUXELLES

V/réf. : URB/7982 (contact : Isabelle VANDEN EYNDE)
N/réf. : AVL/CC/WMB-2.99/s.360
Annexe : 4 plans

Bruxelles, le

Madame,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue de Tercoigne, 34. Projet d'extension d'une villa (arch. L. François).

En réponse à votre lettre sous référence, réceptionnée le 1^{er} décembre 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 15 décembre 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le projet porte sur la maison personnelle de l'architecte Lucien François qui y habita jusqu'à sa mort en 1983 et qui y avait son atelier. La maison fait partie d'un ensemble de deux maisons construites en 1923. L'édifice, qui est inscrit à l'inventaire, présente de grandes qualités architecturales, tant pour son concept que pour sa finition intérieure et sa relation au site. L'entretien de la partie concernée par la présente demande de travaux a été négligé ces dernières décennies. Par ailleurs, son état originel a subi plusieurs transformations, réalisées par Lucien François lui-même.

Le projet d'extension porte seulement sur la façade arrière et consiste à prolonger la salle à manger de 2 m, à établir une terrasse au-dessus de cette extension, à modifier et agrandir la lucarne du premier étage ainsi qu'à créer une lucarne au deuxième étage. Le principe de l'intervention pourrait être acceptable s'il tenait davantage compte de la typologie très caractéristique de la maison.

Néanmoins, tel que proposée dans les plans de demande de permis, la volumétrie du projet est nettement surdimensionnée. Suite à une rencontre du délégué de la CRMS avec les auteurs de projet, les plans ont déjà évolué de manière positive (voir documents ci-joints). Toutefois, l'intérêt exceptionnel de la maison justifie la poursuite de l'étude. La Commission encourage donc les demandeurs à poursuivre les recherches de la manière suivante :

- Limiter la largeur de l'extension du rez-de-chaussée à la seule salle à manger. Ainsi, la cuisine garderait son autonomie et son accès propre ; une plus grande portion de la partie inférieure de la toiture serait maintenue (NB : ce point a été modifié de manière satisfaisante par la nouvelle proposition annexée à la présente)
- Limiter la hauteur de cette extension. Il s'agit de maintenir le plafond de la salle à manger à son niveau actuel – c'est-à-dire tel que fixé par le niveau de la poutre entre le salon et la salle à manger – ce qui permettrait de limiter l'impact de l'extension en façade arrière et de renouer avec l'esprit du dispositif de la salle à manger d'origine
- Vérifier si l'extension prévue permet le maintien de la petite pièce d'eau cruciforme du jardin
- Renoncer à l'aménagement d'un balcon sur cette extension car cet élément est en contradiction totale avec l'aspect de « chaumière » qui caractérise la maison et sa grande toiture. La présence d'un jardin relativise la nécessité du balcon.
- Moduler la division des nouveaux châssis arrière du rez-de-chaussée et des étages en s'inspirant des divisions des châssis originaux.
- Réduire les lucarnes du premier et du deuxième étage dont la saillie et l'emprise sur la toiture demeurent trop importantes.

- Essayer de maintenir la souche de cheminée dont le rôle visuel sur la pente de la toiture est important.

La CRMS formule encore des suggestions sur les aspects suivants :

- Les châssis : il ne subsiste plus que trois châssis originaux (cave, un au premier et celui du deuxième étage, côté rue), les autres ayant été remplacés au profit de châssis de différents types (métalliques Chamebel, à glissière, à petits-bois, et oscillo-battants). Cette diversité nuit à la cohérence de la maison. C'est le cas notamment du bow-window dépourvu de son bardage. La restitution de certains châssis en bois rendrait sans doute à la maison son cachet. Cependant, celui du bureau (façade avant) mérite d'être conservé : c'est le modèle d'un brevet déposé par Lucien François.
- La transition entre le salon et la salle à manger était à l'origine structurée par deux piliers en brique et deux murets (de même hauteur que le dressoir) avec radiateurs. Lucien François a détruit ces éléments et fait recarreler la salle à manger. Il regretta cette intervention qui eut finalement comme résultat une homogénéité de l'espace qui, paradoxalement, en réduisit les dimensions visuelles. L'extension de la salle à manger ne fera qu'accroître la perte du caractère fermé du salon. Aussi, serait-il opportun de songer à marquer à nouveau cette transition, voire à restituer les deux piliers et à maintenir la différence du traitement de sol. En outre, les deux beaux meubles en bois sculpté de la paroi latérale vers la cuisine retrouveraient ainsi leur symétrie.
- La plus grande attention doit être réservée aux placards, cheminées et éléments de mobilier fixe qui révèlent l'esprit et le talent de Lucien François. Professeur de décoration intérieure à La Cambre de 1939 à 1959, il attachait beaucoup d'importance à ces éléments de vie quotidienne.
- Avant de procéder à la mise en peinture, la Commission préconise de sondages stratigraphiques dans la cage d'escalier (rampe, balustres) et au palier du premier étage (portes, lambris) – surtout ne pas poncer les boiseries ! Non seulement l'épouse de Lucien François était artiste peintre, mais la polychromie domestique est un aspect essentiel dont on commence à prendre la pleine mesure (Berlage, Hoste). Dans ce cas particulier, cette attitude est d'autant plus justifiée que Lucien François possédait un réel talent de coloriste.
- Une restauration minutieuse (peut-être un simple nettoyage ?) des dessins abstraits qui forment la frise au-dessus de la cheminée centrale est recommandée (surtout ne pas surpeindre !)
- Il ne faut pas négliger certains apports des années 1950 et 1960 tels que les barrières tubulaires à front de rue et la rampe du chemin d'accès ; elles remplacent les barrières en bois originales.

Le jardin est dans un état d'abandon avancé : quasi tous les arbres ont été étêtés et sont de ce fait difformes ; les buissons n'ont pas été entretenus. Cependant, le jardin a été dessiné et conçu par Lucien François, à la fois comme le prolongement de la maison mais aussi comme une évocation du Japon. Il faut rappeler que Lucien François était considéré comme un des meilleurs spécialistes belges d'art japonais et que ce jardin est le seul témoignage qui demeure de cette passion. Une attention particulière devrait être portée aux éléments structurants de ce jardin, comme le bassin cruciforme, le bassin arrière et le pavillon au fond du jardin.

Pour conclure, le projet a déjà évolué positivement. La Commission encourage les demandeurs à poursuivre encore leurs recherches selon les indications reprises ci-dessus. S'ils le souhaitent, elle leur propose son aide pour les mener à bon terme.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.C. : A.A.T.L. – D.M.S. ; A.A.T.L. – D.U.